

Quels sont les frais qui restent à ma charge ?

Pour les types de soins qui le nécessitent, en dentaire, optique ou audioprothèse par exemple, nous calculons à l'avance les remboursements auxquels vous avez droit. Nous fournissons ensuite un devis, ou une prise en charge, au professionnel de santé qui la demande ou directement à nos adhérents. Pas de mauvaise surprise, vous connaissez immédiatement la part des soins qui sera à votre charge et que vous devrez régler.